

PREFET DE LA SEINE-MARITIME

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Haute-Normandie**

Service Risques

Arrêté du 25 OCT. 2013

Abrogeant l'arrêté de mise en demeure du 19 janvier 2012 concernant le Groupe Hospitalier du Havre

Le préfet de la région Haute-Normandie, Préfet de la Seine-Maritime,
commandeur de la légion d'honneur

- Vu le code de l'environnement ;
- Vu le décret du Président de la République en date du 17 janvier 2013 nommant M. Pierre-Henry MACCIONI préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 13-196 du 25 avril 2013 modifié portant délégation de signature à M. Éric MAIRE, secrétaire général de la préfecture ;
- Vu la visite de l'inspection des installations classées du 12 septembre 2013 ;
- Vu le rapport de l'inspection des installations classées en date du 16 septembre 2013.

Considérant que les constats effectués par l'inspection des installations classées montrent que les travaux de mise en conformité du poste de déchargement de liquides inflammables ont été réalisés.

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture

ARRETE

Article 1^{er} -

L'arrêté préfectoral du 19 janvier 2012, mettant en demeure de respecter l'article II.7 de l'arrêté préfectoral du 14 avril 2006, relatif à la réalisation de travaux afin d'étanchéifier le poste de déchargement et déchargement des camions citernes, est abrogé ;

Article 2 -

Le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime, le sous-préfet du HAVRE, le maire de MONTIVILLIERS, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, le directeur départemental de la sécurité publique de Seine-Maritime sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera notifiée au groupe hospitalier du Havre.

Fait à ROUEN le 25 OCT. 2013

Pour le préfet, et par délégation,
le secrétaire général

Éric MAIRE

